

CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU BÉNIN

06 B.P. 2528 Tél. 21 31 59 47 / 21 31 59 60 Fax : (229) 21 31 59 07 COTONOU (Bénin)



Cotonou, le 03 Septembre 2018

NCB/DG/DCRP/DAOP/DPSI.-

NOTE CIRCULAIRE

Portant reprise de la gestion du Bordereau Electronique de Suivi des Cargaisons (BESC) par le Conseil National des Chargeurs du Bénin (CNCB).

La Direction Générale du Conseil National des Chargeurs du Bénin (CNCB) porte à la connaissance des importateurs, exportateurs, armateurs, transporteurs, consignataires, manutentionnaires et autres usagers du Port de Cotonou qu'en application de l'Arrêté N° 030/MIT/DC/SGM/CTJ/SA/034SGG18 du 26 Juin 2018 portant instauration du Bordereau Electronique de Suivi des Cargaisons en République du Bénin, la gestion du BESC est assurée par le CNCB et son partenaire technique BIM-ESOLUTIONS depuis 1^{er} Juillet 2018.

Dans ce cadre, la Direction Générale du CNCB rappelle à l'attention des importateurs et des exportateurs que toute cargaison débarquant au Port de Cotonou devra être couverte par un BESC dûment rempli et validé de façon électronique sur la plateforme www.besc-benin.com de BIM/CNCB. La liste des agents portuaires chargés de la délivrance des BESC est disponible au CNCB, au Bureau de BIM-ESOLUTIONS à Cotonou et sur le site www.besc-benin.com. Les procédures, les modalités et les tarifs de délivrance des BESC ne subissent aucune modification et se présentent ainsi qu'il suit :

PROCEDURES DE DELIVRANCE DES BESC

- les chargeurs ou leurs mandataires sont tenus, pour toute cargaison embarquée ou débarquée au Port de Cotonou d'établir et de faire valider par le mandataire du Conseil National des Chargeurs du Bénin, un Bordereau Electronique de Suivi des cargaisons.
- l'embarquement d'une cargaison non couverte par un Bordereau Electronique de Suivi des cargaisons constitue une infraction qui expose son auteur au paiement non seulement du montant de la redevance exigée mais aussi d'une pénalité perçue par le Conseil

National des Chargeurs du Bénin. Le montant de la pénalité est 50.000 FCFA par unité payante conformément au tarif.

TARIFS ET MODALITES DE DELIVRANCE DES BESC

| TYPES DE CHARGEMENTS | EUROPE | AFRIQUE | AMERIQUE / ASIE ET AUTRES |
|--------------------------------------------------|----------|----------|---------------------------|
| Véhicule / par véhicule ((RORO/LOLO) | 25 euros | 25 euros | 25 euros |
| Conteneurs / par tranche de cinq (05) conteneurs | 25 euros | 25 euros | 100 euros |
| Vrac / par tranche de 500 tonnes | 25 euros | 25 euros | 100 euros |

DOCUMENTS OBLIGATOIRES A JOINDRE AU BESC

- Copie du connaissement ;
- Copie de la facture commerciale ;
- Copie de la facture du fret ;
- Copie de la carte grise pour les véhicules ;
- Copie de la déclaration d'exportation ;
- Copie de la liste de colisage.

La Direction Générale du CNCB compte sur la compréhension de tous, pour une mise en application stricte de la présente Note Circulaire dont l'unique objectif est de contribuer à réduire les délais des formalités d'enlèvement des marchandises au Port de Cotonou et d'éviter des paiements de surcoûts aux opérateurs économiques.

Le Directeur Général,


Bruno KANGNI



CONTACTS BIM A COTONOU

Site web : www.besc-benin.com

Bureau : Guichet Unique Portuaire

Tél : 21313170 / 97164235 / 97221052

CONTACTS CNCB

site web : www.cncb-benin.com

Email : sp_cncbenin.com

Tél : 21315960 / 21315947

AMPLIATIONS

MIT.....01 ; PAC....01 ; BIM-ESOLUTIONS 01 ; DGDDI...01 ; SOBEMAP ..01 ; IMAR.....01.
ACAM..01 ; ACAD..01 ; CCIB...01 ; Affichage GUP ..05 ; Tout opérateur portuaire.